

**ARRÊTÉ n° 2020 - 73**  
**de composition de commission d'examen des vœux**  
**procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur**  
**rentrée universitaire 2020-2021**

**La présidente**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2020-2021, **portail 9 : Sciences sociales**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Michel Peroni : Responsable portail Sciences sociales, mention Sociologie

En qualité de membres de la commission :

David GARIBAY : directrice de l'UFR ASSP, mention science politique

Angéline ESCAFRE-DUBLET mention science politique

Axel GUIOUX mention anthropologie

Christophe CAPUANO mention histoire

Monica MARTINAT représentante Minerve

**Article 2** : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 06/05/2020

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

